



Emballage d'origine pour faire jouer la garantie

Par **omathevon**, le **16/04/2009** à **13:58**

Bonjour,

J'ai fait installer la TNT par un professionnel qui m'a fourni le terminal.

15 jours plus tard, je constate de fréquentes coupures de son, et je rappelle l'installateur.

Il diagnostique un problème sur le terminal.

Il me dit qu'il ne peut faire marcher la garantie que si je suis en mesure de lui redonner le carton d'emballage d'origine.

Je l'ai malheureusement jeté.

Ne serait-ce pas une clause abusive ?

Comment puis-je faire jouer la garantie ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Olivier

Par **jeetendra**, le **16/04/2009** à **14:15**

bonjour, il me semble que c'est plus qu'abusive, retournez lui par collissimo recommandé avec accusé de réception le produit sous garanti et dans un [fluo]emballage adapté au produit pour qu'il ne se détériore pas lors du transport [/fluo](frais de transport qu'il doit vous rembourser), contactez la dgcrf :

Vous souhaitez interroger la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de

la Répression des fraudes (DGCCRF).

Par téléphone :

Pour les sujets complexes, [fluo]3939 [/fluo]vous mettra en relation avec Info service consommation (service de la DGCCRF) (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

Courage à vous, cordialement